

N°1510

du 18
Janvier
2022



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

LA TAXE D'HABITATION

P.4

Désormais condition pour l'obtention de toute pièce à caractère administratif, elle devient un acompte indexé sur la facture d'électricité

UNIVERSITÉ DE LOMÉ

P.4

Kokoroko veut transformer le "terrain rouge" en un véritable terrain de football aux standards internationaux

PERSONNES ATTEINTES D'ALBINISME

P.4

Appuyer leur insertion socioéconomique par le Programme Compétences, Leadership, Education

PORT SEC FRANC D'ADÉTIKOPÉ

P.6

Effectivité de l'opérationnalisation, le communiqué

AVIS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

P. 3 L'ordonnance instituant l'allocation de départ à la retraite non conforme à la Constitution

Dans son message à la nation pour les fêtes d'année, le Président de la République a annoncé l'allocation de trois mois de salaires aux fonctionnaires qui partent à la retraite cette année. Dans la foulée, un projet d'ordonnance du gouvernement instituant une allocation de départ à la retraite, a étendu la mesure à ceux qui sont partis à la retraite depuis 2011. Ce projet d'ordonnance a été soumis à l'appréciation de la cour constitutionnelle pour avis. Dans une décision en date du 12 Janvier, les membres de la Cour constitutionnelle ont jugé les articles 1er et 3 du projet d'ordonnance instituant une allocation de départ à la retraite, contraires à la Constitution...

..."Considérant que les fonctionnaires civils et militaires qui ont fait valoir leur droit à la retraite depuis 1997 ont tous servi le pays, qu'ils se trouvent dans la même situation que les autres fonctionnaires et donc aucune discrimination objective ne saurait être faite entre eux, en fonction de la date de leur départ à la retraite, que la discrimination instituée par les dispositions du projet d'ordonnance ne se justifie ni par la différence de situations, ni par la sauvegarde d'un quelconque intérêt général autorisant cette différence de traitement", dit la Cour...



Aboudou ASSOUMA, Président de la Cour Constitutionnelle

CONTRE LA COVID-19

P.3

938.687 élèves des primaires, collèges et lycées à vacciner avec les mêmes vaccins

Arts plastiques

Réouverture ce matin de l'Expo "I long way from home"

Fermée momentanée du 3 janvier au 17 janvier dernier, l'exposition "I long way from home/ La très longue marche du peuple noir" peut être à nouveau visitée dès le mardi

18 janvier à partir de 10h.

L'expo a débuté en décembre 2021 et est censée durer pendant une forte partie de cette année. Elle porte sur le destin du peuple noir, à

la fois du continent et de ses diasporas. On y évoque l'esclavage, la colonisation, les indépendances, les quêtes de liberté et les questions identitaires, surtout spirituelles. Une

expo très philosophique sur l'existence des nations et peuples noirs à travers le monde. Eric Wonan est artiste plasticien, curateur, et critique d'arts.

Musique

Philip Meersman et Papyrus se rencontrent dans le cadre du Calebasse Club N°6

Menteur Ambulant et l'Institut français du Togo présentent : le "Calebasse Club #6" avec Philip Meersman et Papyrus pour une rencontre au sommet entre la Belgique et le Togo !

Philip Meersman est un poète multilingue et doctorant au KASK Anvers. Il repousse les limites de la poésie écrite et parlée à partir de l'actualité socio-politique et environnementale. Il se produit dans le monde entier, donne des ateliers de poésie expérimentale, visuelle et performance et depuis 2005 crée également des performances de poésie immersive. En parallèle à sa

carrière artistique, Philip Meersman travaille comme chef de service adjoint au service culture de la ville de Bruxelles.

Né en 1989, Papyrus a découvert le slam en 2009 à Lomé. Auteur, compositeur, interprète jouissant d'une grande liberté artistique, il touche particulièrement aux faits de société à travers ses textes. Il participe à la première scène slam au CFF et arpente depuis les scènes ouvertes aux côtés d'artistes tels que Maras, Kamal, Séminvo, Gopal Das, etc. Il développe actuellement un concept "Slam & Jazz" et prépare un album.



22 JANV. / 20H INSTITUT FRANÇAIS DU TOGO | ENTRÉE

GRATUITE, SUR RÉSERVATION AU 91 63 16 48

Nécrologie

L'artiste grec Alekos Fassianos est mort à 86 ans

Il était connu pour ses peintures pleines de couleurs inspirées par la Grèce de la mythologie et par celle qui l'entourait. Alekos Fassianos est mort chez lui, dimanche dernier, dans la banlieue d'Athènes à 86 ans.

Le coloriste aux multiples talents avait partagé sa vie entre la Grèce et la France, où il avait étudié la lithographie à l'Ecole nationale des Beaux-Arts au début des années 1960 et côtoyé écrivains et peintres, à l'instar de Louis Aragon, de Matisse et de Picasso qu'il admirait beaucoup.

"Toute l'oeuvre de Fassianos, les couleurs qui remplissent ses toiles, les formes multidimensionnelles qui dominent ses peintures, respirent la Grèce", a réagi la ministre de la Culture grecque Lina Mendoni, qui a salué dans un communiqué "l'un des principaux contemporains à avoir peint l'hellénisme".

Dans la lignée de Matisse ou Picasso, Fassianos se défendait pourtant d'avoir été inspiré par un artiste plutôt qu'un autre et préférait se revendiquer de "77" influenceurs, selon son épouse. Refusant toutes les contraintes, Fassianos traçait, sans

ombre ni perspective, ses personnages puisés dans la mythologie, l'art byzantin ou l'art naïf.

De Paris à Munich, de Tokyo à Sao Paulo, les oeuvres de Fassianos ont fait le tour du monde. Elles peuvent être vues notamment au Musée d'art moderne de Paris, à la fondation Maeght ou à la pinacothèque d'Athènes.

La France, sa seconde patrie, lui a décerné la distinction d'Officier de la légion d'honneur et de Commandeur de l'ordre des Arts et Lettres, remise à Athènes en 2020.



Liberté d'expressions

Iran : interrogations et inquiétudes après la mort de l'écrivain Baktash Abtin

Le samedi 8 janvier dernier, plusieurs organisations non gouvernementales annonçaient la mort de l'écrivain iranien Baktash Abtin, des suites du Covid-19, qu'il avait contracté au sein de la prison d'Evin de Téhéran. La responsabilité des autorités est pointée du doigt, et des voix s'élèvent pour qu'une enquête soit ouverte sur les circonstances de son décès.

À l'âge de 48 ans, l'écrivain iranien Baktash Abtin est mort du Covid-19 dans un hôpital de Téhéran, quelques jours après avoir été placé dans un coma artificiel pour recevoir des soins. Après avoir contracté la maladie au sein de la prison d'Evin, dans la capitale iranienne,

pour la seconde fois en quelques mois, il n'avait pas pu être pris en charge immédiatement. Et ce, en raison de la réticence de l'administration pénitentiaire et des autorités.

L'organisation PEN International, qui militait pour la libération d'Abtin, "tient pour responsables les autorités iraniennes" de sa mort et appelle à "une enquête urgente sur les négligences médicales qui ont conduit à son décès".

Contaminé en novembre 2021, il s'était vu refuser des soins pendant 10 jours, selon PEN International. Finalement transféré à l'hôpital Taleghani de Téhéran par l'administration pénitentiaire, il a ensuite été pris en charge dans un établis-

sement privé, étant donné la détérioration de son état de santé, selon le souhait de sa famille.

Il existe encore plusieurs écrivains dans les prisons iraniennes. Ainsi, l'association des écrivains iraniens s'inquiète à présent du sort de Reza Khandan-Mahabadi et Keyvan Bazhan, codétenus d'Abtin, condamnés comme lui pour "diffusion de propagande" et "conspiration contre la sécurité nationale" à six années de prison chacun, en mai 2019. La sentence avait été confirmée en appel, un an plus tard. L'auteur Arash Ganji, convoqué en octobre 2021, purge de son côté une peine de onze années de prison : cinq ans pour "complot en



vue d'agir contre la sécurité nationale", cinq ans pour "appartenance et coopération avec un groupe antirégime" et un an pour "propagande contre le régime". Cette condamnation serait liée à la traduction d'un recueil de témoignages en farsi...

Lecture

Selon une étude, lire un livre, imprimé ou numérique, ne rendrait pas plus heureux

Dans le monde des idées reçues sur la culture, les livres ont tiré le gros lot, considérés comme le fin du fin de l'occupation bénéfique. Ces a priori positifs ont la peau dure, et des chercheurs ont voulu les soumettre à un protocole scientifique. Alors, lire des livres nous rend-il vraiment plus heureux??

Une équipe de quatre chercheurs Niklas Johannes, Tobias Dienlin, Hasan Bakhshi et Andrew K. Przybylski, venus d'Oxford, de Vienne et de Lon-

dres, s'est intéressée aux activités culturelles d'un peu plus de 2000 citoyens britanniques âgés de 16 ans et plus, pendant 6 semaines, entre avril et mai 2020, pendant un confinement.

L'étude s'est penchée sur quatre points précis : d'abord, les effets de 7 médias culturels, musique, télévision, film, jeu vidéo, livre (dont numériques), magazines (dont numériques également) et livres audio, sur les personnes qui s'y confrontaient. Deuxième-

ment, un examen de la réciprocité : écouter de la musique peut rendre heureux, mais écoute-t-on de la musique lorsque l'on est heureux?? Ensuite, une comparaison entre l'usage et le non-usage de ces médias, et enfin, une étude de l'impact sur le sentiment de bonheur, d'une part, et sur la satisfaction générale, d'autre part.

Les analyses des résultats des sondages, menés une fois par semaine auprès de tous les participants, font

apparaître des effets assez négligeables des médias culturels sur le sentiment de bonheur. Ainsi, "les gens qui sont en contact avec de la musique, la télévision, des films ou des jeux vidéo se sentent généralement plus mal que ceux qui ne le sont pas. Ceux qui lisent des livres, des magazines ou qui écoutent des livres audio ne se sentent pas mieux ou moins bien que ceux qui ne le font pas", indiquent les chercheurs.

AZIMUTS INFOS

Le P.-D.G. de Binance devient l'une des plus grandes fortunes mondiales

Avec une fortune de 100 milliards de dollars, Changpeng Zhao, véritable légende vivante, devient l'homme le plus riche de la cryptomonnaie. Au point de se rapprocher du gotha où figurent des personnalités comme Mark Zuckerberg ou les fondateurs de Google !

La jeune histoire de la cryptomonnaie compte plusieurs légendes, à commencer par celle de Satoshi Nakamoto, le créateur de Bitcoin, dont on ignore encore et toujours quelle est la véritable identité, ou encore Roger Ver que certains ont baptisé le "Bitcoin Jesus", un Américain qui s'est exilé au Japon d'où il a fortement œuvré à la promotion de cette monnaie. Pourtant, celui que l'on a surnommé CZ de ses initiales - il s'appelle Changpeng Zhao - est probablement devenu la plus grande légende vivante du domaine.

Zhao est né en Chine mais sa famille a émigré au Canada dans les années 1980. Dès le début de l'année 2014, Changpeng Zhao se distingue en vendant sa maison en vue d'acheter ses premiers bitcoins. Ayant œuvré pour le Tokyo Stock Exchange et le New York Stock Exchange, comme chez Bloomberg, Zhao est devenu un familier des plateformes de trading boursier traditionnelles et il n'a pas tardé à percevoir le potentiel de Bitcoin.

La couverture de Forbes

En juillet 2017, Changpeng Zhao lance l'échange (plateforme) Binance depuis la Chine par le biais d'une ICO, soit le lancement d'un projet sous la forme appropriée aux cryptomonnaies. Il ne faut que quelques mois à Binance pour s'imposer comme l'un des échanges les plus populaires au monde et de ce fait, Zhao Changpeng devient milliardaire en quelques mois. Fait rare, il a l'honneur de la couverture de Forbes en février 2018.

Dès avril 2018, Binance est devenu l'échange n° 1 au monde en matière de volume de transactions. Il va devenir l'échange qui compte le plus d'utilisateurs - plus de 28 millions en octobre 2021.

Les déboires de Binance

Certes, tout n'a pas toujours été rose pour Binance. En premier lieu, en 2019, l'échange s'est fait hacker de 50 millions de dollars - qu'il a dûment rembourser à ses usagers. En parallèle, la Chine a fait des misères à Binance, l'obligeant à déménager son siège à Taïwan, puis à Malte et enfin à Abu Dhabi - la France a même, un temps, été envisagée et un potentiel siège social a été réservé à Montrouge. Puis, en mai 2021, Binance a fait l'objet d'une enquête du fisc américain, soupçonnant le site de servir à des activités illicites. Et très récemment, c'est l'Ontario (Canada) qui a mis des bâtons dans les roues à Binance, estimant que la société n'était pas autorisée à y opérer.

Pourtant, ces déboires ne paraissent aucunement entamer la progression de Binance. Son token, le BNB a vu sa valeur progresser de 1.300 % l'année précédente et il figure dans le Top 5 des cryptomonnaies mondiales. Son fondateur Changpeng Zhao est souvent reçu à la manière d'un chef d'État comme dans les Émirats arabes unis où des membres de la royauté d'Abu Dhabi ont été ravis de le rencontrer.

Une fortune supérieure à celle de Michael Dell ou François Pinault

Et puis, la nouvelle est tombée chez Bloomberg : avec une fortune de 100 milliards de dollars, CZ est devenu la 1re fortune mondiale en cryptomonnaie.

Le plus étonnant est ailleurs : la fortune Changpeng Zhao n'est plus très éloignée de celle de légendes du high-tech telles que Mark Zuckerberg (117,5 milliards de dollars), fondateur de Facebook, ou Larry Page (117,3 milliards) ou Sergey Brin (113,1 milliards), les deux fondateurs de Google. Et il s'offre le luxe de dépasser des magnats tels que Michael Dell (57,4 milliards), fondateur de la marque d'ordinateurs qui porte son nom, ou encore l'homme d'affaires français François Pinault (51,38 milliards).



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

AVIS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

L'ordonnance instituant l'allocation de départ à la retraite non conforme à la Constitution

Dans son message à la nation pour les fêtes d'année, le Président de la République a annoncé l'allocation de trois mois de salaires aux fonctionnaires qui partent à la retraite cette année. Dans la foulée, un projet d'ordonnance du gouvernement instituant une allocation de départ à la retraite, a étendu la mesure à ceux qui sont partis à la retraite depuis 2011. Ce projet d'ordonnance a été soumis à l'appréciation de la cour constitutionnelle pour avis. Dans une décision en date du 12 Janvier, les membres de la Cour constitutionnelle ont jugé les articles 1^{er} et 3 du projet d'ordonnance instituant une allocation de départ à la retraite, contraires à la Constitution.

Eric J.

En effet, le projet d'ordonnance composé de 5 articles dispose en son article 1^{er} qu'il est institué, à compter du 1^{er} janvier 2020, une allocation de départ à la retraite au profit des fonctionnaires civils et militaires. L'art. 3 prévoit que les fonctionnaires civils et militaires ayant fait valoir leur droit à la retraite entre le 22 février 2011 et le 31 décembre 2019, percevront une allocation exceptionnelle dans les conditions et modalités à définir par décret en conseil des ministres.

Dans son argumentaire, la Cour Constitutionnelle a rappelé la loi N° 91-11 du 23 Mai 1991 qui avait institué, sans distinction, en son article 14, au profit des fonctionnaires civils et militaires, une allocation de départ à la retraite égale à un an de solde de base majorée de l'indemnité de sujétion et qui avait été gelée de facto en 1997 alors que les fonctionnaires admis à la retraite avant cette date en avaient pleinement bénéficié. Elle a aussi rappelé que c'est seulement le 21 février 2011 que la loi 2011-005 est venue légaliser ladite suspension.

La Cour considère que le projet d'ordonnance qui lui est soumis a pour objet d'instituer à nouveau ladite allocation qui n'avait été que

«suspendue» et qu'il ressort de l'analyse combinée des articles 1^{er} et 3 du projet d'ordonnance du gouvernement et du rapport de présentation qui l'accompagne, que le gouvernement distingue 3 catégories entre les fonctionnaires civils et militaires à la retraite depuis 1997. La première catégorie est constituée par ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2020, la seconde catégorie est constituée par ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite entre le 22 février 2011 et le 31 décembre 2019 et la troisième catégorie, passée sous silence, constituée par ceux qui l'ont fait valoir entre 1997 et le 22 février 2011.

A base de cette distinction, la Cour constate que la première catégorie jouirait d'une allocation de départ à la retraite dont les conditions et les modalités seront déterminées par décret en conseil des ministres, la seconde catégorie, d'une allocation exceptionnelle. Quant à la troisième catégorie ; c'est-à-dire ceux admis à la retraite entre 1997 et le 22 février 2011, elle ne se voit allouer aucune allocation. Cependant, la Cour Constitutionnelle fait remarquer qu'en ce qui concerne les retraités de la dernière catégorie, ceux-ci bénéficient, juridiquement, d'un droit

acquis, puisque la loi prononçant la suspension du service de l'allocation n'est intervenue que le 22 février 2011 et que contrairement à l'annulation qui anéantit rétroactivement un acte juridique et l'abrogation qui le supprime pour l'avenir, la suspension est une mesure temporaire faisant obstacle à l'exercice d'une fonction ou d'un droit, mais n'emporte pas extinction de celui-ci. « En conséquence, la suspension de l'allocation de départ à la retraite de fait ou de droit de 2011, n'induit ou n'implique pas la remise en cause des droits régulièrement acquis par les fonctionnaires concernés », lit-on dans la décision de la Cour qui trouve d'ailleurs qu'en procédant ainsi, les dispositions de l'ordonnance sont contraires au principe d'égalité prévu aux articles 2 et 11 de la Constitution togolaise. « *Considérant que les fonctionnaires civils et militaires qui ont fait valoir leur droit à la retraite depuis 1997 ont tous servi le pays, qu'ils se trouvent dans la même situation que les autres fonctionnaires et donc aucune discrimination objective ne saurait être faite entre eux, en fonction de la date de leur départ à la retraite, que la discrimination instituée par les dispositions du projet d'ordonnance ne se justifie*

ni par la différence de situations, ni par la sauvegarde d'un quelconque intérêt général autorisant cette différence de traitement », dit la Cour.

En ne modifiant pas les dispositions de la loi de 1991 relatives à l'allocation de départ à la retraite, mais en se contentant d'opérer une discrimination entre les fonctionnaires en fonction de la période de leur départ à la retraite, le projet d'ordonnance examiné est contraire au principe d'égalité consacré par la constitution, martèle la Cour Constitutionnelle.

Le gouvernement doit donc revoir sa copie.



Des membres de la Cour Constitutionnelle

Enième ultimatum aux entreprises, 8 ans après le début des travaux

Le nouveau marché de Kara doit être livré le 31 mars 2022

Jean AFOLABI

Le 14 janvier 2022, le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, Kodjo Adedze, s'est rendu à Kara où il a tenu deux importantes réunions, en présence du Représentant de la Banque africaine de développement (BAD) au Togo. Il a rencontré les autorités locales et les acteurs du projet de reconstruction du nouveau marché de Kara.

La première réunion a été un échange avec les commerçantes du marché provisoire de la ville, encore victimes d'un incendie intervenu le 1^{er} janvier 2022. Comme souvent, c'est pour leur apporter les compassions du gouvernement. Après avoir constaté les dégâts et échangé avec les commerçantes, le ministre du commerce a invité les autorités locales « à évaluer les dégâts et à procéder à la réparation rapide des hangars (3 complètement endommagés et 1 légèrement impacté) afin de permettre aux femmes de reprendre leurs activités ».

La deuxième réunion a regroupé les acteurs du projet de reconstruction du nouveau grand marché de Kara, pour avoir une situation claire de l'évolution d'un chantier qui a trop traîné. Sur place, les responsables des entreprises, accusés, se sont plutôt plaints de la lenteur des décaissements de fonds qui justifie le grand retard. Ce que n'admet pas la délégation ministérielle. En réponse, Kodjo Adedze a exhorté les prestataires à la célérité dans l'exécution des travaux pour livrer le marché à temps. « Le



Le ministre Adedze s'expliquant avec les attributaires des travaux

deadline qu'on vient de se donner doit être le dernier. Nos femmes n'ont pas besoin de ces langages de taux de décaissement ou de tel niveau d'exécution ; elles ne veulent que leur marché. Alors, prenez vos dispositions ». Et d'ajouter : « il est inadmissible que les femmes soient à la merci de tous les aléas dans le marché provisoire ». Visiblement, c'est l'entente entre les deux parties. « Aucune entreprise ne peut vouloir s'éterniser sur un chantier parce que vous perdez de l'argent. Nous-mêmes, ça nous fait mal d'être ici depuis huit ans et donc nous devons tout faire pour être dans le délai fixé par le ministre », a fait observer Robert Daté, le directeur technique de ADTF, l'une des entreprises en charge de la construction du nouveau marché de Kara.

Pour le représentant de la BAD au Togo, Wilfrid Paterné Abiola, le nouveau marché doit être terminé fin mars. « Des engagements ont été pris. La BAD est fortement impliquée aux côtés du gouver-

nement togolais. Nous souhaitons seulement que ce projet soit terminé dans les meilleurs délais. On a mis en place une organisation journalière, des réunions de suivi hebdomadaires des entreprises et des agents d'exécution sur le terrain afin que les travaux puissent avancer assez rapidement ».

Il faut rappeler que la construction du nouveau marché de Kara est prescrite par le Projet d'appui à la reconstruction des marchés et aux commerçants de Kara et de Lomé (PARMCO), cofinancé par la Banque africaine de développement et le gouvernement togolais. Le PARMCO a pour objectif de contribuer à la redynamisation et à la modernisation du secteur du commerce au Togo, suite aux deux incendies des marchés de Kara et de Lomé. Spécifiquement, il doit faciliter la reconstruction des marchés incendiés, améliorer la gestion des activités des commerçants et l'efficacité de leur encadrement, et promouvoir la création d'emplois en particulier chez les jeunes.

CONTRE LA COVID-19

938.687 élèves des primaires, collèges et lycées à vacciner avec les mêmes vaccins

Le gouvernement togolais veut atteindre l'immunité collective en vaccinant plus de 60% de la population. Il estime que cela passe également par la vaccination des plus jeunes dont la décision d'aller vers les élèves de la sixième au moins et des enfants de 12 ans après leurs aînés de 18ans et plus. Cela a suscité un débat évident sur le type de vaccin à inoculer aux jeunes et le nombre de doses. On en sait un peu plus.

Eric J.

Dans un communiqué rendu public la semaine dernière, le gouvernement a indiqué étendre la vaccination contre la Covid-19 aux élèves à partir de la classe de sixième et aux enfants âgés de 12 ans et plus. Cet élargissement à la vaccination prenait effet dès le 12 janvier 2022. « Le gouvernement, après avis du Conseil scientifique et prenant en compte l'évolution de la pandémie, décide l'élargissement de la cible vaccinale aux élèves et apprenants à partir de la classe de sixième et aux personnes âgées de 12 ans et plus sur toute l'étendue du territoire national, à compter du 14 janvier 2022 », indiquait le communiqué.

Aussitôt dit, le ministère des enseignements primaire, secondaire,

technique et de l'artisanat s'est empressé de mettre les bouchées doubles pour satisfaire à cette exigence. Dans une note à l'endroit des directeurs régionaux de l'éducation, le ministre Dodzi Kokoroko les invite de prendre toutes les dispositions en lien avec les chefs d'inspection relevant de leur région pédagogique respective, en vue de rendre effective cette mesure dans tous les établissements scolaires et centres de formation technique et professionnelle.

Sur un effectif général de 2.634.679 élèves sur l'ensemble du territoire national, primaire, collège et lycée compris, ils seront 938.687 élèves éligibles à cette vaccination, soit 35,6%. Dans les détails, ils seront 194.652 élèves des primaires (11,9%), 556.83 élèves des collèges (90,9%) et

187.152 élèves des lycées du Togo (100,0%).

Au ministère de la santé, on précise que les vaccins dédiés aux 12 ans et plus sont les mêmes que ceux destinés aux adultes. Dans chaque localité, seront organisées des rencontres d'informations entre différents acteurs : autorités locales, comité local de gestion de riposte, acteurs de la santé, acteurs de l'éducation (parents d'élèves notamment), etc. « Une importante réunion virtuelle s'est tenue à cet effet », indique-t-on. Il est aussi suggéré que les secteurs relevant du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation s'impliquent fortement dans l'activité afin que les actions conjuguées et concertées permettent d'atténuer les réticences et les scepticismes.



LA TAXE D'HABITATION

Désormais condition pour l'obtention de toute pièce à caractère administratif, elle devient un acompte indexé sur la facture d'électricité

Late Pater

Le gouvernement ne cesse d'élargir l'assiette fiscale, pour collecter encore plus. L'élargissement de l'assiette passe nécessairement par l'identification de nouvelles matières imposables ou de nouveaux contribuables potentiels. C'est ainsi que, à compter de cette année budgétaire 2022, il est prévu, dans les modifications apportées au livre des procédures fiscales, des dispositions visant à permettre la collecte de la taxe d'habitation par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET, opérateur public). De quoi contourner l'une des difficultés, jusqu'ici rencontrées, pour la collecte de cette taxe. Selon l'article 89, la taxe d'habitation est établie pour l'année et recouvrée par moitié dans les quinze (15) premiers jours de chaque semestre. Pour les redevables souscripteurs de compteur auprès de la compagnie en charge de la fourniture de l'énergie électrique, il est institué un mécanisme de collecte de la taxe dont les montants dus sont portés sur les factures de consommation de l'énergie électrique. Un arrêté du ministre chargé des finances précisera les modalités pratiques de recouvrement. Les contribuables redevables de la taxe disposant d'un **système autonome d'énergie électrique** (c'est-à-dire qui ne sont pas connectés au réseau de la CEET) sont tenus de souscrire une déclaration au centre des impôts du lieu de situation de leur résidence. Le paiement donne lieu à la délivrance d'une quittance qui doit être présentée **obligatoirement pour l'obtention de toute pièce à caractère administratif**.

Avant l'arrêté ministériel, à travers son projet de loi de finances, le gouvernement a déjà clarifié le mécanisme pratique qui va être utilisé. Ainsi, c'est un acompte indexé sur la consommation d'électricité qui est institué. Cet acompte est collecté lors du paiement de la consommation de l'énergie électrique. Un **Numéro d'Identification Fiscale** (NIF) sera associé à **chaque compteur des ménages**. Les services informatiques de l'Office togolais des recettes (OTR) et de la CEET collaborent pour la mise en place d'une interface permettant de positionner automatiquement les acomptes opérés sur les comptes des contribuables. Le montant de l'acompte est fixé à 3% du montant hors taxe de la facture mensuelle de consommation de l'énergie électrique pour les compteurs post-payés ou de la recharge pour les compteurs prépayés. Les acomptes ainsi collectés par la compagnie en charge de la fourniture de l'électricité doivent être reversés par cette

dernière à l'administration fiscale au plus tard le 15 du mois suivant la date du paiement de la facture de consommation. Le solde de la taxe est versé au plus tard le 15 février de l'année suivante pour la taxe due au titre de l'année précédente. En cas de trop perçu par l'administration, le contribuable est fondé à introduire une demande en compensation ou en remboursement.

Les discussions parlementaires ont permis d'avoir d'autres détails. Et quid de certaines catégories de personnes qui sont légalement exonérées de la taxe d'habitation, notamment les **retraités** ? Comment collecter cette taxe auprès des ménages ne disposant **pas de branchement en électricité** ? «La collecte de la taxe d'habitation auprès des ménages ne disposant pas de branchement en électricité sera faite au moyen des recensements à effectuer par l'administration fiscale. Il en est de même pour les ménages disposant d'un système autonome d'alimentation en énergie. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des assujettis à la taxe d'habitation est soumis à une obligation déclarative. Un travail technique est en train d'être fait par les techniciens des deux services (OTR et CEET) afin de déterminer, avec précision, les compteurs devant faire l'objet du prélèvement institué en lien avec les personnes exonérées conformément au code général des impôts», répond l'Exécutif. Tout est étudié minutieusement et l'obligation déclarative devra permettre d'éviter des tarifs inappropriés. En effet, la loi prescrit que, chaque année, les propriétaires et principaux locataires, et en leur lieu et place les gérants d'immeubles, sont tenus de déposer une déclaration auprès de l'administration fiscale, **au plus tard le 31 mai** de l'année d'imposition. La déclaration doit indiquer les nom et prénoms usuels de chaque locataire, la consistance des locaux qui leur sont loués, le montant du loyer principal et, s'il y a lieu, le montant des charges ; les nom et prénoms usuels de chaque occupant à titre gratuit et la consistance du local occupé ; la consistance des locaux vacants ; et la superficie exacte des terrains imposables à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour rappel, la taxe d'habitation est une taxe qui est due par tout ménage ayant, au Togo, la disposition ou la jouissance d'une habitation. Elle est reversée à hauteur de 65% aux 117 communes, pour la satisfaction des besoins des populations et un développement local, à 17% aux

districts autonomes, à 10% au Fonds d'appui aux collectivités territoriales et à 8% à l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique. Par définition, l'habitation est tout local occupé à des fins personnelles ou familiales, soit à titre de résidence principale, soit à titre de résidence secondaire, y compris les dépendances de toute nature non affectées à un usage exclusivement professionnel. Est considéré comme ménage, la cellule familiale composée du mari, de l'épouse ou des épouses et des

enfants à charge, à l'exception des enfants majeurs. Le ou la célibataire ou la femme mariée n'habitant pas sous le même toit que son mari constitue, séparément, un ménage. Ne sont pas soumis au paiement de cette taxe, les personnes de moins de 18 ans ; les personnes admises à la retraite ou âgées de 55 ans et plus ; les indigents reconnus par l'autorité compétente (communes ou préfectures) ; les infirmes ou invalides n'ayant pas d'autres revenus, disposant d'un document justificatif délivré par l'autorité compétente ;

les élèves et étudiants effectivement inscrits dans les établissements ainsi que les apprentis n'ayant pas de revenus professionnels ; les agents diplomatiques ou consulaires de nationalité étrangère dans la localité de leur résidence officielle et pour cette résidence seulement à condition qu'ils n'exercent aucune activité génératrice de revenus et dans la mesure où les mêmes avantages sont accordés à leurs homologues togolais chez eux. Quelle que soit la durée d'occupation des locaux, la taxe est

payée selon le type d'habitation : 4.000 francs Cfa par ménage en concession ; 2.000 francs Cfa en appartement à une pièce (studio) ; 6.000 francs Cfa en appartement à deux pièces ; 9.000 francs Cfa en appartement à trois pièces et plus ; 30.000 francs Cfa en villa ou concession individuelle ; 40.000 francs Cfa en étage à un niveau ; 75.000 francs Cfa en étage à deux niveaux ; 100.000 francs Cfa en étage à plus de deux niveaux ; et 100.000 francs Cfa en étage sur superficie supérieure à 600 mètres carrés.

PERSONNES ATTEINTES D'ALBINISME

Appuyer leur insertion socioéconomique par le Programme Compétences, Leadership, Education

Jean AFOLABI

Fondée en 2012 au Togo, l'Association nationale des personnes atteintes d'albinisme au Togo (ANAT) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Elle a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes d'albinisme (PAA) à travers la promotion et la protection de leurs droits. Elle intervient dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA, avec pour objectifs : améliorer la prévention et le traitement des maladies cutanées et oculaires des PAA ; promou-

voir l'éducation des enfants et des jeunes vivant avec l'albinisme ; améliorer l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA. L'ANAT regroupe plus de 650 PAA bénéficiaires de ses actions dans une vingtaine de préfectures à travers les cinq régions du Togo.

Afin d'appuyer l'ANAT dans sa mission d'accompagnement et d'appui aux PAA, le Programme de coopération volontaire **Compétences, Leadership, Éducation (Programme CLÉ)** mis en œuvre par un consortium composé de la Fondation Paul Gérin-Lajoie, Éducation internationale et la Fédération des cégeps et financé par Affaires mondiales Canada (AMC)

recrute une personne conseillère en autonomisation économique, afin de renforcer les capacités de l'organisation dans son volet d'appui au développement d'activités entrepreneuriales des personnes atteintes d'albinisme. Cette personne viendra en appui à distance à l'équipe de l'ANAT basée à Lomé et à ses antennes à travers le pays. La personne conseillère en autonomisation économique sera sous la supervision de la personne représentante pays et sera en relation avec les membres de l'équipe programme du consortium. Date limite pour postuler est fixée sur le jeudi 27 janvier 2022.

Le Programme CLÉ a débuté en 2020 et sera en cours jusqu'en

2027 dans 7 pays (Bénin, Cameroun, Guinée, Rwanda, Sénégal, Togo, et Haïti). Le programme vise à accroître le bien-être économique et social des populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, en particulier les filles et les femmes par l'amélioration de la qualité de l'éducation de base, secondaire et de la formation professionnelle et technique (EFTP). Pour ce faire, le Programme CLÉ compte renforcer les capacités de 47 partenaires dans la mise en œuvre d'initiatives et de services éducatifs de qualité, plus inclusifs, plus novateurs et plus durables sur le plan environnemental, et qui font progresser l'égalité de genre.

UNIVERSITE DE LOME

Kokoroko veut transformer le «terrain rouge» en un véritable terrain de football aux standards internationaux

L'Université de Lomé poursuit son remodelage en profondeur. La nouvelle politique de l'enseignement supérieur exige de rendre le cadre d'apprentissage agréable et les curricula de formation en adéquation parfaite avec les besoins du marché de travail. Ainsi, l'équipe à Prof. Dodzi Kokoroko fait des efforts soutenus pour permettre aux étudiants de l'Université de Lomé d'étudier dans les meilleures conditions.

Etonam Sossou

Le nouveau visage qu'offre l'Université de Lomé ne permet pas d'imaginer qu'il existe encore des infrastructures à améliorer. Seule la présidence sait encore où il faut mettre une pioche pour satisfaire les besoins de la communauté universitaire. On en veut pour preuve l'activité menée par Dodzi Kokoroko la semaine dernière.

En effet, le terrain de football de l'Université de Lomé communément appelé «terrain rouge», devenu de moins en moins pratique

ble a besoin d'être complètement reconstruit. Les autorités axant les activités sportives en partie intégrante des programmes de l'enseignement à tous les niveaux ont donc décidé de réaménager cet espace de football. Ainsi, les travaux de construction prévus pour une durée de six mois ont effectivement débuté le 14 janvier 2022, en présence du Président, Pr Dodzi Komlan Kokoroko et d'autres responsables administratifs. «Ces travaux vont consister à améliorer l'état de l'actuel terrain conformément aux standards internationaux de la FfFa afin de



permettre aux étudiants de s'entraîner dans des conditions optimales» a précisé, le Président. Avant d'ajouter que : «Cette action s'inscrit dans la politique de modernisation de l'Université de Lomé et dans la vision sportive du Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé. Elle

manifeste également l'intérêt porté à l'INJS-UL qui doit réellement pouvoir produire des talents aux services des différentes disciplines sportives du Togo». Voilà qui est dit. Rendez-vous dans six mois pour pratiquer sans difficultés des activités sportives sur un véritable terrain de foot.

FOOTBALL/ CAN 2021

Le Cameroun assure la première place, le Burkina Faso qualifié

Accroché, le Cameroun assure la première place du groupe A devant un Cap-Vert encore en vie dans la course à la qualification (1-1). Également tenu en échec par l'Éthiopie (1-1), le Burkina Faso se qualifie sans vraiment briller.

Hervé A.

Suite et fin du suspense dans le groupe A de cette Coupe d'Afrique des Nations. Après ses victoires contre le Burkina Faso, lors du match d'ouverture (2-1), puis contre l'Éthiopie (4-1), le Cameroun souhaitait assurer la première place et terminer avec les neuf points devant son public. Conceição alignait donc son équipe type avec Toko Ekambi et Aboubakar, meilleur buteur de la CAN avec quatre réalisations. Mais les Lions indomptables devaient se défaire d'un Cap-Vert désireux de se qualifier pour la phase finale.

Et les Camerounais se montraient rapidement les plus dangereux. D'abord, sur une frappe de Ngadeu captée par Vózinha (8e), puis après une reprise d'Aboubakar, parti bien au-dessus du but capverdien (17e). Et à la suite d'un coup-franc mal renvoyé par la défense des Tubarões Azuls, Aboubakar, encore lui, pouvait logger le ballon dans la droite du but pour ouvrir le score (1-0, 39e). Malgré une lourde frayeur avant la pause, évitée de justesse par Moukoudi (44e), les Lions indomptables sécurisaient la première place du groupe.

Le Burkina Faso s'est fait peur

Mais en seconde période, les joueurs du Cap-Vert démarraient fort et trompaient un



Cameroun trop attentiste. D'une Madjer, Rodrigues pouvait parfaitement conclure une belle action collective et égaliser (1-1, 54e). Et alors qu'ils auraient même pu hériter de la première place du groupe en cas de victoire, les Capverdiens obtiennent un point très important dans la course à la qualification, puisqu'ils peuvent encore être parmi les meilleurs troisièmes. Accroché,

le Cameroun n'a pas réalisé une belle seconde période, mais le pays organisateur assure sa première place.

Dans l'autre rencontre de ce groupe A, le Burkina Faso avait l'occasion de facilement assurer la qualification contre l'Éthiopie. Les Étalons ouvraient d'ailleurs le score sur un joli lob de Bayala en début de rencontre (1-0, 24e), mais à la suite d'un pe-

nalty concédé en deuxième période, Kebede permettait à l'Éthiopie d'égaliser et de mettre en danger le Burkina Faso dans cette course à la qualification. Dans la douleur, les Burkinabés accrochent tout de même la deuxième place du groupe, grâce à la différence de but particulière et leur victoire contre le Cap-Vert. Rendez-vous en huitièmes de finale.

FOOTBALL

La FIFA publie son rapport sur les transferts internationaux

La FIFA a publié le 14 janvier 2021 l'édition 2021 du Global Transfer Report, qui propose une vue d'ensemble du marché des transferts aux niveaux professionnel comme amateur dans le football masculin et féminin. Les 54 739 transferts internationaux effectués en 2021 concernent 19 372 professionnels et 35 367 amateurs, hommes et femmes confondus.

Le rapport révèle que le football masculin professionnel a est à l'origine de 18 068 transferts internationaux, soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2020. Ce retour au niveau de 2019 se produit alors que les effets de la pandémie de Covid-19 se font encore sentir.

Réalisés entre 185 associations membres différentes, ces 18 068 transferts ont impliqué un nombre record de 4 544 clubs (contre 4 162 en 2020), ainsi que 15 617 joueurs de 179 nationalités. Les indemnités de transferts sont quant à el-

les en baisse pour la deuxième année consécutive, totalisant USD 4,86 milliards, soit 13,6

Le football féminin a continué de se développer en 2021, le nombre de clubs impliqués dans les transferts internationaux passant de 347 (en 2020) à 414, soit une hausse de 19,3%. Ceci reflète l'impressionnante évolution d'une discipline où de plus en plus de joueuses deviennent professionnelles chaque année. Quelque 1 304 transferts internationaux ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 26,2% par rapport à l'année passée, laquelle avait déjà totalisé 23,3% de plus que la précédente. À l'inverse de ce qui a été observé dans le football masculin, les dépenses en indemnités de transfert pour des joueuses professionnelles ont augmenté en 2021, et ce de 72,8% (USD 2,1 millions contre 1,2 million en 2020).

Les transferts de joueurs et joueuses amateurs sont enregistrés dans le sys-

tème de régulation des transferts de la FIFA (TMS) depuis juillet 2020, ce qui signifie que les données obtenues couvrent pour la première fois une année calendaire entière. Les chiffres, pour le moins impressionnants, révèlent ainsi que 17 571 clubs issus de 201 associations membres ont été impliqués dans le transfert de 35 367 amateurs de 202 nationalités différentes, hommes et femmes confondus. C'est l'Allemagne qui totalise le plus grand nombre de transferts, tant entrants (5 122) que sortants (2 651).

Le Togo, quant à lui, totalise 73 talents (hommes) exportés alors qu'au même moment, environ 90 joueurs ont fait le chemin inverse vers le Togo au cours des 12 derniers mois. Côté des dames, les clubs togolais ont réussi à placer trois jeunes talents à l'extérieur et a obtenu l'arrivée d'un seul.

Tout compte fait, par l'édition 2021 du Global Transfer Report, 54 739 transferts internationaux ont été enregistrés à

travers le monde, avec une hausse constante dans le football féminin, et un retour aux niveaux d'avant la pandémie chez les hommes. Chose que les acteurs du football peuvent saluer.

Pour chacune des catégories ci-avant, le Global Transfer Report 2021 offre des données ventilées en fonction de la nationalité des joueurs et joueuses, de leur âge, ainsi que des confédérations et des associations membres impliquées. Pour le football professionnel, le rapport propose une liste des principaux transferts mais aussi bien d'autres éléments d'analyse, notamment en ce qui concerne les contrats de travail, ainsi qu'une présentation des confédérations, associations membres et clubs où les chiffres sont les plus élevés. Il contient également une liste complète du nombre de transferts réalisés dans chaque association membre pour chacune des catégories.

BASKETBALL/

Durant absent quatre à six semaines

Blessé au genou gauche, la star des Brooklyn Nets Kevin Durant sera absent pendant quatre à six semaines et devrait donc manquer le All Star Game de Cleveland, prévu le 20 février.

A force de tirer sur la corde, le corps a fini par lâcher... Kevin Durant a joué 36,5 minutes de moyenne par match depuis le début de la saison (sa plus haute moyenne depuis 2013-14 lorsqu'il était à Oklahoma City), ce qui a d'ailleurs forcé les Brooklyn Nets à réintégrer Kyrie Irving à l'effectif pour le faire souffler un peu. Mais l'ailier de 33 ans s'est blessé au genou samedi dans le deuxième quart-temps contre New Orleans et sera absent quatre à six semaines.

"Après avoir passé une IRM dimanche matin, il a été diagnostiqué à Kevin Durant une entorse du genou gauche. Il



devrait revenir en pleine forme après une période de convalescence", ont écrit les Nets dans un communiqué. Et selon le toujours bien informé Adrian Wojnarowski d'ESPN, l'absence sera d'une durée d'un mois à un mois et demi.

Kevin Durant va donc manquer au moins quatorze matchs, voire 19 s'il est

absent six semaines. Un coup dur pour la franchise de New York, actuellement deuxième de la Conférence Est avec 27 victoires pour 15 défaites (à un demi-match du leader Chicago), et qui va donc encore manquer de belles occasions de faire jouer son trio de rêve Kevin Durant - James Harden - Kyrie Irving.

La saison passée, les trois hommes ont joué huit matchs de saison régulière et six de play-offs ensemble, et cette année, depuis que le meneur, non vacciné, a fait son retour pour disputer seulement les matchs à l'extérieur, ils en ont joué deux.

Pendant l'absence de Kevin Durant, les Nets vont jouer au moins onze matchs en dehors de leur Barclays Center et le trio aurait pu faire ses gammes en vue des play-offs. C'est raté... En plus de ces rencontres, Kevin Durant (qui tourne à 229,3 points, 7,4 rebonds et 5,8 passes de moyenne cette saison) va probablement manquer le All Star Game de Cleveland, qui aura lieu le 20 février. Il était pourtant troisième au nombre de votes lors du dernier pointage publié jeudi, avec 4 088 334 voix, derrière Stephen Curry (4 463 426) et LeBron James (4 386 392).

BREVES

Le TAS suspend la décision de la FIFA pour Pape Gueye !

Actuellement au Cameroun où il dispute la CAN 2021 avec le Sénégal, Pape Gueye (22 ans) s'est récemment vu suspendre quatre mois par la FIFA suite aux protestations de Watford dans le cadre de son transfert à l'Olympique de Marseille.

Et pour cause, la saison passée, les Hornets pensaient enregistrer l'arrivée de l'ancien Havrais qui s'était d'ailleurs engagé avec le club anglais avant finalement de rejoindre la Canebière à l'été 2020. Un retournement de situation que Watford n'avait pas accepté, décidant alors de déposer plainte auprès de l'instance internationale.

Sanctionné et absent de la feuille de match lors du dernier nul concédé par les siens face à la Guinée, Pape Gueye peut finalement souffler. En effet, selon les dernières informations livrées par RMC Sport, le Tribunal arbitral du sport a décidé de suspendre la décision de la FIFA concernant le milieu de terrain de l'OM.

Dans cette optique, le Marseillais peut donc continuer à disputer la CAN avec les Lions de la Teranga. A noter cependant que cette décision ne concerne que le joueur et non l'OM, également sanctionné, qui reste un dossier à part.

En fin de semaine dernière, on a appris la suspension de Pape Gueye par la FIFA à la suite des protestations de Watford dans le cadre de son transfert à Marseille. En février dernier, l'instance internationale avait ainsi ouvert une procédure, le joueur ayant signé un pré-contrat avec le club britannique avant de se rétracter en faveur de l'OM.

Les athlètes logés en cité universitaire

Les retards s'accumulent et le temps presse à Kinshasa, ville-hôte des Jeux de la Francophonie 2022 (19 au 28 août). Mais les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) le répètent à l'unisson : les Jeux auront bien lieu, et ils auront lieu aux dates prévues.

Le ministre congolais de l'Intégration régionale, Didier Mazenga, et le directeur du comité d'organisation, Isidore Kwandja, l'ont confirmé en fin de semaine passée lors d'une entrevue avec le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde : le projet de construction d'un nouveau village des athlètes au stade Tata Raphaël de Kinshasa est abandonné.

A sept mois de l'échéance, le retard pris sur le chantier ne permettrait plus de livrer les bâtiments à temps pour l'événement sportif et culturel. Les athlètes des prochains Jeux de la Francophonie seront donc logés dans les chambres rénovées de la cité universitaire de Kinshasa.

Pour l'occasion, les organisateurs congolais annoncent l'installation de la fibre optique, un renforcement du système de l'eau et de l'électricité, et l'aménagement de terrains sportifs. Commentaire du directeur du comité d'organisation : " C'est une opportunité pour notre pays de faire d'une pierre deux coups : organiser les jeux dans le délai et réaliser des investissements qui vont bénéficier à la jeunesse congolaise ".

L'Algérie battue et en danger !

Le champion d'Afrique est au plus mal. Neutralisée par la Sierra Leone pour sa première sortie dans cette CAN 2021, l'Algérie a subi la loi de la Guinée équatoriale ce dimanche (0-1).

Au bord du précipice ! Les champions sortants sont en grand danger dans cette Coupe d'Afrique des nations 2021. Cinq jours après leur déconvenue face à la Sierra Leone pour leur entrée en lice dans la compétition (0-0), les Algériens ont été surpris par la Guinée équatoriale ce dimanche au Japoma Stadium de Douala (0-1). Un revers qui les place dans une posture bien délicate avant le dernier acte de la phase de poules et une redoutable opposition à la Côte d'Ivoire.

Certes dominateurs et crédités d'une possession de balle à 70%, les Verts ont encore manqué cruellement de réalisme, surpris du reste par des Guinéens qui ont eu le mérite de jouer crânement leur chance et de ne jamais fermer le jeu. La sanction de fait est arrivée à la 70e minute, par Obiang, alors que l'Algérie de son côté a fait trembler deux fois les filets - par Bounedjah (23e) puis Belaili (83e) - deux réalisations invalidées pour hors-jeu.

Ce résultat, on ne peut plus frustrant, contraint les hommes de Belmadi à la victoire jeudi prochain face aux Eléphants ivoiriens (coup d'envoi à 17h). Sous peine d'élimination prématurée inattendue. L'Algérie voit ainsi sa formidable série d'invincibilité stoppée (35 matches sans défaite). La dernière fois que les Mahrez et consorts s'étaient inclinés, c'était le 16 octobre 2018 contre le Bénin dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2019.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATIONNALISATION DU PORT SEC FRANC D'ADÉTIKOPÉ

Inaugurée le 20 juin 2021 par S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) a mis en opération ce 16 janvier 2022, son port sec franc. Destiné à accueillir les conteneurs débarqués à destination des pays de l'Hinterland, ce port sec franc s'inscrit dans une démarche globale de digitalisation du secteur logistique au Togo, portée notamment par le ministère de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière.



Lomé, Togo, 16 janvier 2022/— Sous l'impulsion de son S.E.M Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, le Togo s'est engagé dans un processus de désengorgement du Port autonome de Lomé (PAL) afin de fluidifier le convoiement des marchandises vers les pays enclavés de la région. Le dynamisme du commerce international et l'interconnexion des économies en Afrique de l'Ouest avaient en effet révélé, dès les années 2000, une congestion des ports maritimes, une saturation des corridors ainsi qu'un encombrement des villes portuaires.

De fait, le port sec franc installé sur le site de la PIA inaugurée le 20 juin 2021, est désormais opérationnel, avec sa mise en service effective dans la nuit du 16 au 17 janvier 2022. Ainsi, tous les conteneurs débarqués à destination du Burkina-Faso, du Niger et du Mali, transiteront par la

PIA au terme de procédures simplifiées effectuées à un guichet unique dédié.

UN NOUVEL ATOUT POUR FAIRE DU TOGO UN HUB LOGISTIQUE RÉGIONAL

À travers l'opérationnalisation du port sec franc, le Togo confirme son ambition de devenir le bras de mer des pays du Sahel. Le port sec se trouve en effet à 27 km du PAL, seul port naturel en eau profonde d'Afrique de l'Ouest, sur le corridor Lomé - Ouagadougou - Niamey. La mise en service du port sec franc s'inscrit en outre dans un contexte de forte croissance du trafic conteneur du PAL, le faisant entrer dans le Top 100 des ports mondiaux sur le trafic conteneur depuis 2020.

Pour Edem Kokou Tengué, ministre de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière, en charge du suivi du port sec franc, c'est la démonstration de la place centrale qu'occupe l'économie bleue dans le développement du pays. «L'opérationnalisation du port sec franc est une avancée majeure dans la mise en œuvre de l'axe 1 du Plan national de développement (PND) qui vise à faire du pays un hub logistique, et du projet 17 de la Feuille de route gouvernementale relatif à l'amélioration de la compétitivité du secteur logistique. Elle contribuera par ailleurs à créer 35 000 emplois directs et indirects dont profiteront de



jeunes Togolais», a-t-il déclaré.

A propos du Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière

Le ministère de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière élabore et met en œuvre la politique du gouvernement togolais dans le domaine de la mer sous ses divers aspects, nationaux et internationaux.

La vision portée par le ministère est d'accélérer le développement économique des secteurs maritimes et halieutiques tout en préservant les écosystèmes. Cette vision est déclinée en trois objectifs stratégiques :

- favoriser le développement d'un plan de l'économie bleue ;
- développer les infrastructures permettant le développement accru de l'économie portuaire
- favoriser la protection des milieux côtiers

Contact presse :

ADOUGBA SONIA . CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION.

Tél : 92670771

E-mail : sonia.adougba@maritime.gouv.tg



LA FÊTE CONTINUE CHEZ TOGOCOM !

Offrez vous **La fibre** Togocom

à **10 000 F CFA**
~~25 000 F CFA~~



Demandez dès maintenant votre fibre dans une agence Togocom !

Offre soumise à conditions.
Promo valable jusqu'au 06 février 2022.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg
Facebook, Instagram, YouTube icons

Acheter à vil prix

Etonam Sossou

Ces produits génèrent de plus en plus de bénéfices. Mais, ils font l'objet d'une contrefaçon sauvage, trop souvent du fait des individus n'ayant aucune expertise en manipulation chimique. Ce qui entraîne chez la population togolaise, des graves problèmes de santé.

Difficile à première vue de faire la différence entre ces deux laits corporels pourtant de la même marque. Toutefois, au niveau du prix, le gap est énorme. 47 000 F dans cette parfumerie haut de gamme située au centre ville de Lomé et 15 000 F dans les boutiques environnantes. Soit une différence de plus de 32 000 F. Pour le client non-averti, impossible de savoir lequel des deux est l'original. La propriétaire de la parfume-

rie rassure. «*Mon produit est d'origine. Je voyage une à deux fois par mois pour me ravitailler à la maison- mère en France*», explique-t-elle. Selon la commerçante, le faux lait de toilette coule littéralement et décape. Or, le bon, «*il faut le secouer un bon moment avant utilisation et il n'abime pas la peau* », ajoute-t-elle.

Comme pour ce lait de toilette, plusieurs autres produits cosmétiques n'échappent pas à la contrefaçon. Rouge à lèvres, crayons, phares à paupières et autres masques pour ne citer que ceux-là. Une marque célèbre de cosmétique fait l'amère expérience. «*Les faussaires ont poussé l'audace en créant d'autres produits qu'ils vendent sous notre label avec nos photos* », confie un responsable de la représentation locale, visiblement indigné.

Les boutiques des produits cos-

métiques poussent comme des champignons au Togo. Chacun y va de son poids financier. Certains installent leurs marchandises sur un porte-tout ouvert à toutes les intempéries. D'autres par contre, plus riches, s'installent dans un espace protégé. Outre ces deux catégories, il existe des vendeurs qui n'ont pour seul comptoir que leurs mains. Ils déambulent dans les rues à longueur de journée ; proposant sans aucune protection leurs produits. Chacun y trouve son compte. La plupart de ces produits cosmétiques émane de la contrefaçon. Leurs modes opératoires sont curieusement variées. Pour les parfums, on extrait à l'aide d'une seringue, les 9/10 du contenu d'un flacon, puis on ajoute au reste de l'Eau de Cologne et de l'eau pure. Ainsi avec un flacon qui coûte 10.000 FCFA, on en fabrique dix qui seront vendus à 3.000 FCFA l'unité. Pour les laits de beauté, on y ajoute une

mixture faite de jaune d'œuf et de l'eau de javel pour garantir la qualité décapante du produit. Ainsi, avec un flacon de lait de beauté «*Toi et Moi*» de fabrication locale qui coûte 1.500 FCFA, on en fabrique cinq de marque étrangère à l'instar de «*Klorane* » qui coûte deux ou trois fois plus cher.

Pour ce qui est des produits pharmaceutiques, le secteur est également «*gangrené par le phénomène* », regrette une propriétaire d'une pharmacie au quartier Totsigan à Lomé. Selon elle, la contrefaçon a causé un impact important sur l'activité, entraînant des pertes énormes chez les pharmaciens et même chez les grossistes. D'après elle, la plupart des patients viennent demander les prix des médicaments dans les pharmacies et retournent acheter les produits dans la rue. «*Il y a un manque à gagner certain chez les pharma-*

ciens. Alors que les vendeurs de médicaments contrefaits trouvent leur compte. Ils ne payent ni taxes ou charges quelconques».

Concernant l'agro-alimentaire, c'est le même constat. Les responsables d'une entreprise de la place, opérant dans la transformation de fruits et céréales peuvent en témoigner. «*Beaucoup de nos produits sont contrefaits et vendus sur le marché* », assure l'un des responsables de cette entreprise. On trouve beaucoup d'autres produits contrefaits sur le marché. Notamment des boîtes de conserve, des pâtes alimentaires, des huiles, etc.

Frank, vendeur de pièces d'automobile au quartier Gbadago, confirme que le secteur prospère grâce aux fausses pièces qui pululent. Selon lui, 80% d'automobilistes utilisent les pièces contrefaites. «*Certains savent faire la diffé-*

rence et achètent quand même les pièces qui ne sont pas d'origine pour leurs prix abordables», explique-t-il.

Les conséquences

Le plus grand dommage de ces pratiques se ressent sur la santé des populations. En effet, la manipulation incontrôlée de la soude caustique par exemple dans la fabrication du savon entraîne des complications sur la peau. C'est pourqu岸, certaines femmes, croyant avoir acheté un produit cosmétique pour hydrater leur peau, se retrouvent avec des boutons ou l'eczéma, sinon réussissent plutôt à se décapier gauchement le visage. D'autre part, la multiplication des peaux recouvertes de dartre, de boutons est fréquente chez les utilisateurs de ces produits contrefaits. Le plus grave est sans aucun doute l'apparition des cancers.

Santé/ contre l'état septique

L'OMS appelle à une action mondiale

Etonam Sossou

Le premier rapport mondial de l'OMS sur l'état septique, indique que les efforts déployés pour faire face aux millions de décès et de handicaps imputables à cette affection sont entravés par de graves lacunes en matière de connaissances, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Selon des études récentes, l'état septique est à l'origine de 11 millions de décès chaque année, dont beaucoup d'enfants. L'affection entraîne aussi un handicap chez des millions de personnes.

Il existe toutefois un besoin urgent d'obtenir de meilleures données. La plupart des études publiées sur l'état septique ont été menées dans des hôpitaux et des unités de soins intensifs dans les pays à revenu élevé ; fournissant peu de données sur le reste du monde. En outre, du fait de l'utilisation de définitions de l'état septique, de critères diagnostiques et du codage des sorties d'hôpital différents, il est difficile de saisir clairement la véritable charge mondiale que constitue l'état septique.

«*Le monde doit intensifier d'urgence ses efforts pour améliorer les données sur l'état septique afin que l'ensemble des pays puissent détecter et traiter cette terrible maladie à temps* », déclare le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. «*Cela signifie qu'il faut renforcer les systèmes d'information sanitaire et garantir l'accès à des outils de diagnostic rapides et à des soins de qualité, y compris des médicaments et des vaccins sûrs et abordables* ». L'état septique se produit en réponse à une infection. S'il n'est pas reconnu et pris en charge rapidement, il peut entraîner le choc septique, une défaillance multi viscérale et la mort. Les patients gravement atteints de la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses sont exposés à un risque plus élevé de développer un état septique et d'en mourir.

Les survivants de l'état septique ne sont pas hors de danger ; en effet, seule la moitié se rétablira complètement, tandis que les autres décéderont dans un délai d'un an ou souffriront d'un handicap permanent.

Une complication grave suite à une infection

L'état septique touche de manière disproportionnée les populations vulnérables : les nouveau-nés, les femmes enceintes et les personnes vivant dans les milieux à faibles ressources. Environ 85,0 % des cas d'état septique et de décès connexes surviennent dans ces milieux.

Près de la moitié des 49 millions de cas d'état septique concerne chaque année des enfants, ce qui entraîne 2,9 millions de décès, dont la plupart pourraient être évités par un diagnostic précoce et une prise en charge clinique appropriée. Ces décès sont souvent la conséquence de maladies diarrhéiques ou d'infections des voies respiratoires inférieures. Les infections obstétricales, notamment les complications liées à un avortement ou une infection suite à une césarienne, sont la troisième cause de mortalité maternelle la plus fréquente. À l'échelle mondiale, on estime que pour 1 000 femmes qui accouchent, 11 femmes souffrent d'un dysfonctionnement organique grave lié à l'infection ou décèdent.

Dans la région de la Kara

L'ONG ADS, nouveau partenaire des repas scolaires

Dans le cadre de ses activités visant à poursuivre durablement la fourniture des repas aux écoliers, l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Aandeb) est entrée, le 13 janvier 2022, dans une convention de partenariat avec l'ONG Agir pour le développement social (ADS) à l'EPP Anima, dans la commune Doufelgou2, région de la Kara. Conclue pour une durée de trois (03) ans avec possibilité de renouvellement exprès, cette convention permettra à l'ONG ADS d'appuyer de diverses manières la mise en œuvre des cantines scolaires au Togo.

Concrètement, l'engagement de l'ADS consistera à construire dans

les écoles identifiées par l'Anadeb, des forages photovoltaïques, des cuisines et magasins de stockage dans les écoles. Ainsi qu'à appuyer les communautés dans la mobilisation de leur contribution communautaire en initiant des jardins potagers comme à l'EPP Anima.

Comme avec l'ONG ADS, il est noté que les cantines scolaires enregistrent également le concours d'autres partenaires, dont le PAM (Programme alimentaire mondial) autour de la mise en œuvre des jardins potagers et la Fondation Heidelberg Cement pour appuis financiers et en nature au programme.

Les cantines scolaires sont finan-

cées par l'Etat togolais suivant l'approche contribution communautaire. Elles visent à accroître l'accès des enfants des communautés les plus pauvres du Togo à des repas scolaires réguliers ; ce qui devrait en retour améliorer la fréquentation et la rétention des élèves dans les écoles des zones ciblées.

En termes de réalisation dans la région de la Kara, ces cantines scolaires, pour le compte de l'année académiques 2021-2022 en cours, ont servi 419 184 repas chauds à 20 695 élèves dont 10 125 filles issus de 87 écoles primaires publiques, indiquent l'Anadeb.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°681 de LOTO KADOO du 07 Janvier 2022

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 682^e tirage de LOTO KADOO avec bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, Lomé et à TABLIGBO que des gagnants de gros lots ont été enregistrés. Vendredi dernier, LOME s'est démarquée par plusieurs gros lots qui y ont été remportés. Il s'agit de **deux lots de 1.000.000F CFA, d'un lot de 1.250.000F CFA et d'un lot de 1.500.000F CFA**. Ces lots ont été gagnés sur les points de vente 70721, 70321, 60231 et 50328.

A TABLIGBO, c'est un gagnant d'un **gros lot de 2.000.000F CFA** qui a été recensé auprès de l'opérateur 80031.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°682 de LOTO KADOO du 14 Janvier 2022

Numéro de base

Numéros bonus

28 39 63 08 15 01 57

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°237 DE LOTO Sam du 08 Janvier 2022

Le tirage N°238 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 15 Janvier 2022 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, c'est dans la capitale que des gagnants de gros lots ont été enregistrés. Dans les autres villes du pays ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs. Ainsi à LOME, la LONATO a dénombré **03 lots de 1.000.000F CFA** remportés auprès des opérateurs 70129, 70131, 90341; **01 lot de 1.250.000F CFA** gagné sur le point de vente 70121, **03 gros lots de 1.500.000F CFA** ont fait le bonheur de parieurs qui ont tentés leur chance auprès des opérateurs 60127, 70322, **01 gros lot de 2.250.000F CFA** a été gagné sur le point de vente 70322 et **trois gros lots de 2.500.000F CFA** ont été enregistré sur le point de vente 70322.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

LOTO SAM

Résultats du tirage N°238 de LOTO SAM du 15 - 01 - 2022

Numéro de base

41 22 49 24 16



2022

**La LONATO vous présente tous ses vœux de
bonheur, de santé et de succès pour vous et
tous ceux qui vous sont chers.**

Bonne, heureuse et fructueuse année 2022 !